

## Communiqué de presse

Paris, le 13 novembre 2025

### **Transparence publicitaire et paiement sécurisé :**

#### **Le GESTE renforce l'encadrement du digital avec sa Charte publicitaire**

Avec plus de 80 %\* des Français connectés chaque jour et une consommation numérique en constante croissance, les internautes attendent des expériences simples, rapides et transparentes. Dans ce contexte, les membres du GESTE ont décidé de renforcer l'encadrement de la publicité digitale et du paiement sur facture des opérateurs télécom en mettant en place la Charte publicitaire du GESTE, entrée en vigueur le 11 juin 2025.

Cette charte, élaborée avec le soutien de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP), renforce les principes de transparence et de responsabilité dans les pratiques publicitaires et de paiement digital.

#### **Un cadre clair pour la publicité et le paiement sur facture**

Cette charte vise à améliorer la compréhension publicitaire lors d'un parcours de souscription via les solutions de paiement sur facture opérateur.

Elle définit les règles déontologiques applicables à la diffusion d'annonces publicitaires par les éditeurs membres du GESTE monétisant leurs services via un paiement sur facture opérateur.

Cette charte est un exemple vertueux d'autorégulation sectorielle. Elle montre la capacité du marché à s'organiser pour définir un cadre clair, lisible et protecteur pour le consommateur.

#### **La confiance au cœur du paiement digital**

Utilisées par les membres du GESTE, les solutions de paiement sur facture opérateur permettent d'acheter ou de s'abonner à des contenus digitaux (vidéo à la demande, musique, jeux, presse, etc.) directement en ligne, sans communiquer ses coordonnées bancaires.

Ces modes de paiement offrent une expérience fluide, sécurisée et conforme à la réglementation française encadrant les achats sur facture opérateur. La Charte du GESTE s'appuie sur les recommandations de l'ARPP et sur les règles déontologiques de l'Af2m, témoignant ainsi de la volonté commune de garantir un environnement numérique fondé sur la transparence et la confiance.

## Des engagements concrets pour plus de clarté


Avec cette charte, le GESTE réaffirme son engagement pour une publicité plus claire, plus éthique et respectueuse des utilisateurs en formalisant plusieurs engagements forts :

- Identification explicite et systématique des messages publicitaires et du contenu promu
- Distinction claire entre contenu éditorial et promotionnel
- Amélioration de la compréhension et de la confiance des internautes dans leurs parcours d'achat

Aux côtés de l'ARPP, le GESTE invite l'ensemble des acteurs du numérique à s'appuyer sur ces bonnes pratiques, indispensables à un environnement digital fondé sur la responsabilité et la confiance.

---

80%\* - Données issues de l'étude de référence pilotée par l'Arcep, le CGE, l'Arcom et l'ANCT

 [https://labo.societenumerique.gouv.fr/fr/articles/barom%C3%A8tre-du-num%C3%A9rique-2024-les-principaux-r%C3%A9sultats/?utm\\_source=chatgpt.com](https://labo.societenumerique.gouv.fr/fr/articles/barom%C3%A8tre-du-num%C3%A9rique-2024-les-principaux-r%C3%A9sultats/?utm_source=chatgpt.com)

---

ARPP\* - Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité : <https://www.arpp.org/>

GESTE\* - Groupement des éditeurs de services en ligne : <https://geste.fr/>

AF2M\* - Association Française pour le développement des services et usages Multimédias Multi-opérateur : <https://af2m.org/>

---

L'ensemble des engagements de la Charte du GESTE est consultable ici :

 [Consulter la Charte publicitaire du GESTE](#)

La Charte de l'AF2M, élaborée conjointement par les opérateurs, les associations représentatives des éditeurs, la DGCCRF et l'ARPP, est consultable ici :

 [Consulter les règles déonto de l'AF2M](#)

---